



Commission
européenne

QUI PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE?

Les organisations sans but lucratif dotées de la personnalité juridique, les communes et les collectivités locales ou d'autres organismes de droit public.

COMMENT PARTICIPER?

Lisez le guide du programme 2014-2020:
http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

EN SAVOIR PLUS SUR LA CITOYENNETÉ DE L'UE?

Rendez vous sur le portail de la citoyenneté européenne:
www.ec.europa.eu/citizenship

DES QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME «L'EUROPE POUR LES CITOYENS»?

Contactez le «Point Europe pour les citoyens» dans votre pays:
http://ec.europa.eu/citizenship/about-the-europe-for-citizens-programme/the-europe-for-citizens-programme-in-the-member-states/index_fr.htm

ou consultez le site web de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA):
http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

PROGRAMME «L'EUROPE POUR LES CITOYENS»

2014-2020

SOUVENEZ-VOUS, PARTICIPEZ, ENGAGEZ-VOUS! SOUVENEZ-VOUS, PARTICIPEZ, ENGAGEZ-VOUS! SOUVENEZ-VOUS, PARTICIPEZ, ENGAGEZ-VOUS!



Programme
«Europe pour
les Citoyens»

Le programme «L'Europe pour les citoyens» vise à encourager les citoyens de l'Union européenne à jouer un rôle plus important dans le développement de l'Union ainsi qu'à rapprocher l'Europe de ses citoyens. Par le financement de projets auxquels les citoyens peuvent prendre part, il aide à mieux faire connaître l'histoire et les valeurs communes de l'Europe et favorise un sentiment d'appropriation.

QUELS PROJETS LE PROGRAMME SOUTIENT-IL?

UN TRAVAIL DE MEMOIRE EUROPEEN

Le programme soutient des projets consacrés à la réflexion sur les causes des régimes totalitaires de l'histoire européenne contemporaine, ainsi que des projets concernant d'autres moments déterminants de l'histoire récente de l'Europe.

L'ENGAGEMENT DEMOCRATIQUE ET LA PARTICIPATION CIVIQUE

Le programme soutient des projets encourageant les citoyens à prendre des responsabilités dans la vie démocratique de l'Union, en s'investissant dans la démocratie locale ou en participant pleinement à l'action politique de l'Union. Le jumelage de villes, les réseaux de villes et les projets de la société civile sont les trois domaines qui peuvent bénéficier de ce soutien.

FINANCEMENTS PROPOSÉS

PROJETS DE JUMELAGE DE VILLES

Réunir des citoyens de villes jumelées dans le cadre de débats sur des questions liées à l'agenda politique européen, et leur offrir des possibilités de s'engager dans des projets de société et de volontariat à l'échelle de l'UE.

Délais:
tous les 1^{er} mars
tous les 1^{er} septembre

Montant de la subvention:
25 000 EUR maximum

RÉSEAUX DE VILLES

Encourager les villes à coopérer avec d'autres villes, dans une perspective à long terme, afin d'approfondir des thèmes convenus d'un commun accord, de partager des ressources ou des intérêts, de gagner en influence ou de relever des défis communs.

Délais:
tous les 1^{er} mars
tous les 1^{er} septembre

Montant de la subvention:
entre 10 000 et 150 000 EUR

PROJETS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Donner aux citoyens l'occasion de participer concrètement à l'élaboration des politiques de l'UE, susciter des débats et proposer des solutions pratiques grâce à une coopération à l'échelle européenne.

Délai:
tous les 1^{er} mars

Montant de la subvention:
150 000 EUR maximum

PROJETS RELATIFS AU TRAVAIL DE MÉMOIRE EUROPÉEN

Initiatives qui se penchent sur les causes des régimes totalitaires qui ont entaché l'histoire contemporaine de l'Europe et sur ses autres temps forts, et qui prennent en considération différentes perspectives historiques.

Délai:
tous les 1^{er} mars

Montant de la subvention:
100 000 EUR maximum

